



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2017, à 19 heures sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM. Rémi Whittom  
Alain Delarosbil  
Christian Grenier  
Hébert Huard

Monsieur Frédéric Delarosbil est arrivé en retard.

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général, Me Karen Loko, greffière et Madame Annie Chapados, directrice des finances et de la trésorerie.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### 2017-09-264 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 août 2017 et des séances extraordinaires du 21 et du 28 août 2017
5. Dépôt de documents et de correspondance
  - Dépôt des 2 états comparatifs
6. Adoption du projet de Règlement 2017-449 prévoyant une publication des avis publics sur internet
7. Résolution modifiant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017
8. Adoption du tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux
9. Autorisation d'une carte de crédit pour le centre culturel
10. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres 14-08-30-08-017 portant sur l'asphaltage des rues et avenues de la Ville de Paspébiac
11. Adoption des comptes à payer
12. Suivi du budget
13. Rapport des conseillers
14. Affaires nouvelles
  - Informations relatives aux élections

15. Période de questions
16. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2017-09-265 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 21 ET 28 AOÛT 2017**

Il est proposé par **Madame Gina Samson** et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 août 2017 et des séances extraordinaires du 21 et du 28 août 2017 soient adoptés tels que rédigés.

**Adoption unanime**

**2017-09-266 5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE**

- Dépôt des états comparatifs

**2017-09-267 6- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-449 PRÉVOYANT UNE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS SUR INTERNET**

**RÈGLEMENT 2017-449 CONCERNANT LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX SUR INTERNET**

**ATTENDU QUE** selon l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes*, la publication d'un avis public donné pour des fins municipales se fait par affichage au bureau de la municipalité **et** par insertion dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité a modifié la *Loi sur les cités et villes* afin d'augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs ;

**ATTENDU QU'**au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens, ainsi que l'accès à l'information, sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans social et économique ;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 122 a introduit les articles 345.1, 345.2, 345.3 et 345.4 dans la *Loi sur les cités et villes* qui sont entrés en vigueur le 16 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** le *nouvel article 345.1 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes* prévoit que sous réserve que le gouvernement fixe les normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux, une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, mais le règlement **doit prévoir une publication sur internet** ;

**ATTENDU QUE** les délais entre la rédaction des avis publics et leur parution/diffusion dans le journal diffusé sur le territoire de la municipalité peuvent être longs ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil du 14 août 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil adopte le projet de règlement 2017-449 concernant la publication des avis publics municipaux sur Internet.

### **Adoption unanime**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### Article 1 : Objet du Règlement

Le présent Règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics municipaux a pour but de favoriser la diffusion d'une information complète, compréhensible pour le citoyen, accessible immédiatement et adaptée aux circonstances.

### Article 2 : Définition des termes

Dans le présent Règlement à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« Règlement » : le Règlement numéro 2017-449 sur la publication des avis publics municipaux sur Internet.

« Ville » : la Ville de Paspébiac

« LCV » : la Loi sur les cités et villes

### Article 3 : Modalités de publication des avis publics

La publication d'un avis public donné pour des fins municipales se fait par affichage au bureau de la municipalité et par diffusion sur le site Internet de la Ville.

### Article 4 : Préséance du Règlement

Conformément à l'*article 345.1 alinéa 2 de la LCV*, le mode de publication prévu par le présent Règlement a préséance sur celui prescrit par l'article 345 ou toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Par conséquent, la Ville n'est plus tenue de diffuser ses avis publics dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité en sus de l'affichage dans les locaux de la municipalité.

### Article 5 : Force du Règlement

Conformément à l'*article 345.2 de la LCV*, le présent Règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié.

### Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Avis de motion : 14 août 2017**

**Résolution : 2017-08-230**

**Adoption du projet de règlement : 11 septembre 2017**

**Résolution : 2017-09-267**

**Adoption du règlement :**

**Résolution :**

2017-09-268 7- RÉSOLUTION MODIFIANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE par résolution 2016-12-264, le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2016, le calendrier 2017 de ses assemblées régulières ;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier ne tient pas compte du fait que l'année 2017 est une année électorale ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16h30 le 6 octobre 2017 et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus au poste de conseiller a prêté serment, sauf en cas de force majeure nécessitant son intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le calendrier 2017 soit modifié afin de supprimer la séance ordinaire du mardi 10 octobre 2017, que la séance ordinaire du 13 novembre soit repoussée au 20 novembre 2017 et que l'assemblée régulière du 11 décembre 2017 soit maintenue ;

**Adoption unanime**

2017-09-269 8- ADOPTION DU TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales générales auront lieu le 5 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire a adopté un **Projet de règlement modifiant le règlement** sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux qui entrera en vigueur mi-septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement revoit à la hausse la rémunération du personnel électoral afin de favoriser des services de qualité compte tenu du temps, des responsabilités et du travail à faire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite adopter le **Projet de règlement modifiant le Règlement** sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections édicté par le MAMOT ;

CONSIDÉRANT QUE les autres dispositions du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux continueront de s'appliquer à l'exception de l'article 33 « Cumul des fonctions » ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de la trésorière sera celle prévue à la section III du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux et les articles 14 et 15 du **Projet de règlement modifiant le Règlement** sur le tarif des rémunérations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par Monsieur **Frédéric Delarosbil** que la Ville de Paspébiac adopte le projet de règlement précité et que le tarif des rémunérations payables au personnel électoral édicté par le MAMOT soit appliqué à l'exception de l'article 33 du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

**Adoption unanime**

**2017-09-270 9- AUTORISATION D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE CENTRE CULTUREL**

CONSIDÉRANT QU'une seule carte de crédit est mise à la disposition de la direction générale et du centre culturel ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation génère des difficultés d'ordre pratique et a des conséquences sur le fonctionnement efficient du Centre culturel ;

CONSIDÉRANT QU'il serait approprié que le Centre culturel soit autorisé à posséder une carte de crédit ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le Centre culturel dispose de sa propre carte de crédit avec une limite de six mille dollars (6 000\$) et que la directrice de la culture, Chantal Robitaille, la directrice des finances, Annie Chapados et Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais soient les signataires de cette carte.

**Adoption unanime**

**2017-09-271 10- IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES 14-08-30-08-017 RELATIF À L'ASPHALTAGE DE CERTAINES AVENUES ET RUES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

ATTENDU QUE la Ville a lancé le 14 août 2017 un appel d'offres numéro 14-08-30-08-017 visant la réalisation de l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être présentées au greffe de la Ville au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 à midi ;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont déposé des offres de service dans les délais requis qui ont été jugées conformes ;

ATTENDU QU'un comité composé de quatre (4) personnes a été formé et s'est réuni le lundi 11 septembre 2017 afin d'analyser les offres reçues ;

ATTENDU QUE les deux (2) firmes retenues sont :

- Eurovia-Québec inc.
- Nasco Inc

ATTENDU QUE les deux soumissionnaires ont offert le même type de produits ou matériaux ;

ATTENDU QUE les garanties offertes par les deux soumissionnaires sont les suivantes :

- Eurovia-Québec inc. : 2 ans sur les produits bitumineux
- Nasco Inc : 1 an

**ATTENDU QUE** les deux (2) soumissionnaires ont fait les offres de prix suivantes :

- Eurovia- Québec inc. 206 381 \$ (avant les taxes applicables)
- Nasco Inc 239 876 \$ (avant les taxes applicables)

**ATTENDU QUE** les membres du comité de sélection, après une double vérification, recommandent unanimement le plus bas soumissionnaire, soit **Eurovia-Québec inc.** qui présente une offre de service à un coût inférieur de 8.6% par rapport au seul autre soumissionnaire et l'offre la plus avantageuse pour la Ville en terme de rapport qualité/prix ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil identifie **Eurovia-Québec inc.** comme l'adjudicataire de l'appel d'offres 14-08-30-08-017 et autorise la direction générale à définir le protocole d'entente pour la réalisation de l'asphaltage de certaines avenues et rues identifiées de la Ville de Paspébiac avec **Eurovia-Québec inc.**, dans le respect des lois et règlements en vigueur relatifs à l'adjudication contractuelle, pour un montant maximum de deux cent six mille trois cent quatre-vingt-un dollars (206 381 \$) avant les taxes applicables.

#### **Adoption unanime**

#### **2017-09-272 11- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** et résolu que les comptes à payer pour le mois d'août 2017 d'un montant de deux cent soixante-trois mille huit cent six dollars et neuf cents ( 263 806.09 \$) soient approuvés pour paiement.

#### **Adoption unanime**

#### **2017-09-273 12- SUIVI DU BUDGET**

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2017 soit adopté.

#### **Adoption unanime**

#### **13- RAPPORT DES CONSEILLERS**

##### **Rapport du conseiller Monsieur Rémi Whittom**

Il salue tout le monde et fait le tour d'horizon de ses dossiers depuis 4 ans.

- **Le Club d'entraînement et de conditionnement physique de la Ville**

Il a connu une belle ouverture pendant 2 ans puis il y a eu une baisse à cause de la cimenterie. Un nouveau CA sera mis en place d'ici environ un mois.

- **Le festival du Crabe**

Il était observateur sur le CA. Tout le conseil municipal peut siéger sur le conseil du Festival du Crabe.

- **Complexe sportif**

Ça a pris deux ans sur son mandat qui s'est terminé avec la journée Portes Ouvertes du samedi 9 novembre 2017. Ce fut un bel événement avec plus de 400 personnes qui ont répondu présents. Ce dossier lui a pris beaucoup de temps et il a eu beaucoup de plaisir à travailler sur ce dossier.

- **Bâtiment de service du Banc-de-pêche**

Il y a eu un appel d'offres mais personne n'a soumissionné.

Il annonce qu'il se représente pour un autre mandat de quatre ans. Il remercie tous les employés de la Ville pour leur excellent travail.

### **Rapport du conseiller Monsieur Christian Grenier**

#### **Sécurité Publique et Sécurité Incendie**

Interventions effectuées par notre Service Incendie (SI) depuis le 10 juillet 2017 :

- 26 août : Incendie rue Lemarquand, Paspébiac
- 28 août : Poteau électrique, 3<sup>e</sup> Avenue Est

#### **Camping municipal :**

La saison au camping municipal s'est terminée hier et laissez-moi vous dire que ce fut à différentes égards une excellente saison. L'achalandage à son meilleur, la satisfaction des campeurs envers les activités offertes sur le site, l'accueil et la convivialité des gens sur place, la proximité de la plage, pêche accessible, passerelle pour les piétons, services connexes de restauration, Marina, poissonnerie, quai et bien entendu le travail de nos employés font en sorte de ce gage de succès. Les réservations pour la saison 2018 dépassent toutes les statistiques déjà enregistrées à pareille date. Notre camping est réellement sur une bonne voie !

#### **Table de travail et table préparatoire :**

J'ai assisté aux tables de travail, aux séances extraordinaires ainsi que la table préparatoire du Conseil de soir.

#### **Bilan - fin de mandat**

#### **Message aux citoyens**

Évidemment ce soir, je prends le temps de vous dresser en quelques lignes un bilan abrégé de mes implications émanant du travail et de mon implication depuis que vous m'avez témoigné votre confiance afin de vous représenter à votre Conseil de Ville en mars 2012. Depuis ce temps, mon dévouement et mon intérêt à servir les citoyens a fait partie de mon quotidien. La confiance et la fierté d'avoir vu notre ville progresser et prospérer me motive et me rappelle à quel point j'ai fait un bon choix de vous représenter.

Les divers comités et la pluralité de dossiers sur lesquels j'ai eu la chance d'œuvrer depuis les 6 dernières années, je vous assure l'avoir toujours fait avec acharnement et professionnalisme. Je considère être pour vous un conseiller très accessible à sa population.

#### **Je vous fais ici un bref bilan des comités et des dossiers sur lesquels j'ai travaillé :**

1- **Responsable du Service de Sécurité Incendie (SSI)**

- Une nouvelle entente collective de travail a été conclue avec les pompiers-volontaires de la ville et cette dernière est valable jusqu'en 2018 ;

- Une entente inter municipale en matière d'entraide lors d'incendie a été conclue avec la municipalité de New Carlisle ;
  - Un comité inter municipal en matière de sécurité incendie a été mis en place en 2016 avec les municipalités clientes à l'est, Hope, Hopetown, St-Godefroi et Shigawake. À ce titre, j'ai été nommé à la présidence de ce comité qui a pour objectif d'encadrer et d'actualiser la mise en œuvre d'entente et ainsi maximiser le service de sécurité incendie sur tout le territoire.
    - De ce comité est résulté entres autres :
      - Un partage équitable du budget d'opération du service incendie de la ville au prorata des population respectives des municipalités utilisatrices ;
      - Une recommandation afin de débiter les démarches nécessaires afin de remplacer le camion incendie autopompe qui est passé dû ayant atteint sa vie utile d'utilisation et terme de performance et d'efficacité en regard des normes actuelles du ministère;
- 2- Organisation et Co-Présidence de la 11<sup>e</sup> édition des Jeux des 50 ans et plus Gaspésie-les-Îles-de-la-Madeleine en juin 2014
  - 3- Membre observateur au conseil d'administration du Festival du Crabe
  - 4- Représentant du Conseil de ville au comité du camping municipal
  - 5- Représentant du Conseil sur le Comité sur la mise en place du projet du nouveau complexe sportif
  - 6- Représentant du Conseil (membre observateur) au conseil d'administration du Club de Santé et de Conditionnement Physique
  - 7- Comité sur la Sécurité Civile en vue de se doter d'un plan de gestion de crise et mesures d'urgence
  - 8- Représentant du Conseil au comité de Santé et Sécurité au Travail (S.S.T)
  - 9- Représentant du Conseil au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH)
  - 10- Représentant du Conseil de ville au Comité de Transition et de Concertation régional des Offices Municipaux d'Habitation du territoire de la Baie-des-Chaleurs
  - 11- Représentant du Conseil de ville au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
  - 12- Représentant du Conseil et Président du Comité Inter-municipal en matière de Sécurité Incendie (Shigawake, St-Godefroi, Hopetown, Hope et Paspébiac)
  - 13- Comité sur la mise en place de l'Œuvre d'Art au nouveau complexe sportif

Bien sûr, j'ai été présent et très assidu aux réunions régulières et extraordinaires du Conseil de ville, aux tables de travail ainsi qu'aux séances préparatoires. Je vous fais grâce de plus de détails sur les nombreuses autres heures de travail sur les différents dossiers de la ville auquel j'ai travaillé. Évidemment, mon désir et ma volonté sera de continuer à vous représenter avec fierté et dévouement au sein du prochain conseil de ville. Ma décision est certaine et réfléchi. J'ai la volonté de faire cheminer les dossiers déjà en plan et de voir à ce que les gens de Paspébiac reçoivent le meilleur d'un élu. En politique, tout problème doit trouver sa solution mais il faut être conscient que toute solution renferme aussi sa série de problème. L'important, c'est de prendre les moyens pour parvenir à avoir la meilleure des solutions !

Merci infiniment de votre attention et de votre présence. Bonne fin de rencontre !



## **Rapport du conseiller Monsieur Alain Delarosbil**

Il veut souligner et féliciter l'équipe des travaux publics pour les réparations effectuées sur la rue St-Pie X.

### **Faits saillants des 4 dernières années**

Il est arrivé dans un contexte où 10% des personnes habiles à voter voulaient un scrutin référendaire pour empêcher que la Ville emprunte pour l'achat de deux souffleuses, donc un contexte un peu tendu.

En 4 ans, il y a eu beaucoup de réalisations, notamment une aréna, l'ouverture du gym, un camping en expansion, des équipements à jour pour la Ville, un service d'urgence 24h au CLSC etc....

- Un **comité des nouveaux arrivants** a été créé. Il y a une liste d'appartements mise à jour régulièrement à la disposition des nouveaux arrivants. Il a impliqué les commerçants dans ce projet en leur envoyant des lettres.

- Il y aura un terrain de tennis l'année prochaine.

### **Défis pour le futur :**

Il faut continuer d'investir dans les routes et les équipements.

Il faut statuer sur la route Day.

Il faut continuer à soutenir le projet de MDM de construction d'une nouvelle usine. Il faut être près de l'entreprise tout en respectant les capacités de paiement des contribuables.

Il remercie les membres du conseil municipal pour le respect lors des délibérations et la population de Paspébiac.

Il a été absent 5 fois en 4 ans. Il a de la disponibilité pour continuer.

Il a appris la job de conseiller municipal et a l'intention de se représenter pour un autre mandat.

## **Rapport de la conseillère Madame Gina Samson**

Me voilà déjà au dernier rapport en tant que conseillère en fin de mandat. À cet effet, je ferai un bref résumé des dossiers qui me furent confiés et pour lesquels je me permets quelques recommandations à leur poursuite au sein du prochain conseil élu.

### **Comité Jeunesse - Communautaire**

Ce dossier visait à rejoindre le groupe déjà formé de différents intervenants du milieu (scolaire, policier, CLSC, municipal, etc.), travaillant avec les jeunes, afin de cibler des problématiques du milieu, tenter d'y trouver des solutions et organiser des activités susceptibles de les intéresser. Malheureusement le comité a pris fin avec le départ de la responsable alors que le projet Maison des jeunes était en discussion à la Ville et que des partenaires de ce comité semblaient intéressés à y travailler.

**Recommandations :** *Faire en sorte qu'un comité de ce genre puisse voir le jour à nouveau et y impliquer un membre du futur conseil municipal.*

### **Renouvellement de la convention collective**

Ce dossier fut mené à terme avec le renouvellement de la convention collective des employé(e)s.

**Recommandations :** *Avec une nouvelle convention collective qui viendra à échéance en 2018, il sera important de désigner un membre du futur conseil municipal à siéger sur le comité des négociations.*

### **Siéger au comité des relations de travail**

J'ai effectué une grande partie de ce mandat, mais j'ai dû me retirer puisque des rencontres de dernière minute avaient souvent lieu, demandées par soit l'employeur ou encore le syndicat, alors que je devais m'absenter de mon travail.

**Recommandations :** *Faire en sorte qu'un membre du futur conseil municipal puisse assister aux séances du comité des relations de travail afin d'être au courant des*

*dossiers en litige et de pouvoir ainsi prendre part aux solutions proposées par les deux parties.*

### **Siéger au conseil d'administration du comité de la bibliothèque**

Ce mandat a quelque peu pris fin avec la dissolution du conseil d'administration composé de bénévoles sur lequel j'étais mandaté de siéger. Cependant, je suis demeurée disponible pour les employées de la bibliothèque et interpellée quant à la situation de l'état du bâtiment.

***Recommandations :** Désigner un membre du futur conseil municipal de voir à l'avenir de la bibliothèque et de travailler en collaboration avec la responsable ainsi que la Directrice de ce service. Poursuivre également les démarches quant à l'étude de l'état général du bâtiment.*

### **Siéger au conseil d'administration du Site historique**

Ce mandat fut mené à terme en siégeant comme administratrice, représentante de la ville, au conseil d'administration.

***Recommandations :** Étant donné que la ville collabore financièrement à la bonne santé du Site, il sera important de désigner un membre du futur conseil municipal à siéger comme membre représentant la ville.*

### **Responsable du dossier relocalisation de la Maison des jeunes**

Ce dossier est mené à terme puisque le projet s'est concrétisé et que l'organisme habite déjà le local mis à leur disposition par la Ville.

***Recommandations :** Étant donné que la ville collabore à la Maison des jeunes en les hébergeant il serait important de déléguer un membre du futur conseil municipal afin que la ville demeure impliquée d'une certaine façon puisque l'organisme rejoint une grande diversité de jeunes de la région.*

### **Comité du Centre culturel**

Comité à travers lequel des projets du Centre culturel furent discutés et soumis au conseil, toujours dans l'option du développement du centre et de l'ouverture à la population. De ce comité est née une entente avec le Comité culturel Les Moussaillons quant à l'utilisation du Centre.

***Recommandations :** Il sera primordial d'assigner un membre du futur conseil municipal pour poursuivre le travail déjà entamé avec la direction du Centre culturel puisque un comité de programmation du Centre existe et doit poursuivre le développement par des projets concrets.*

### **Suivi de la Politique culturelle**

Ce comité a travaillé à la tâche qui lui était demandée, c'est-à-dire faire une lecture de la Politique culturelle adoptée en 2010 et voir à son application, sa poursuite et/ou sa mise à jour, s'il y a lieu.

***Recommandations :** Étant donné le succès de l'activité Génies en Herbe, découlant de ce comité, il serait bon de remettre un comité en action afin de revivre ce genre d'événement où la participation de la population devient intéressante et essentielle.*

### **Accueil des nouveaux arrivants**

Ce comité, tout récent, n'a pas terminé sa mise en place. Plusieurs activités sont à prévoir et encore beaucoup de travail est à faire.

***Recommandations :** Poursuivre ce comité, relancer les commerçants face à leur intérêt de s'impliquer, examiner les plans et faire du démarchage relativement à de futurs promoteurs intéressés au développement résidentiel. Déterminer une date afin de souligner l'arrivée des nouveaux arrivants dans notre ville et impliquer des citoyens(nes) au comité.*

### **Sécurité civile**

Ce comité est à mettre en place un plan concernant la sécurité civile de la ville. Des premières démarches ont été entreprises et le produit final de la politique est à vérifier et accepter. Les acteurs impliqués devront également être informés et le comité élargi devra se réunir.

***Recommandations :** Poursuivre ce comité et mettre en place la politique. Déterminer les différents acteurs à chacun des niveaux de l'application et recruter des bénévoles intéressés.*

Elle a adoré son expérience et veut se représenter aux prochaines élections.

### **Rapport du conseiller Monsieur Hébert Huard**

Il s'est rendu compte que des routes n'avaient pas été nettoyées. La rue Maldemay a été nettoyée et il en remercie Monsieur le maire.

Il a invité des personnes à assister à l'ouverture du Café Culture.

La dernière réunion de l'OMH aura lieu mercredi 13 septembre 2017 avec Monsieur Horth.

### **Rapport du conseiller Monsieur Frédéric Delarosbil**

- Pendant son mandat, il y a eu l'aménagement du Centre culturel, la construction du Complexe sportif et la mise en place du club de conditionnement physique, soit plus de 12 millions de dollars.

C'est sous leur mandat qu'il y a eu le plus de gros projets.

- La machinerie a été renouvelée.
- Concernant l'asphaltage, certes les routes sont abimées mais ils ont décidé de mettre 280 000\$ pour les financer.
- Il y a le projet de la réfection de la rue du Banc.

Concernant la rue Day, il y a une demande de réfection en profondeur de la rue et pas uniquement en surface.

Il y a l'ouverture de la piscine de Bonaventure aux personnes de la Ville de Paspébiac.

Il représente sa candidature pour les élections municipales de 2017.

### **Monsieur le maire**

Monsieur le maire remercie chacun des conseillers pour son travail acharné. Il y a eu des centaines de séances tenues, plusieurs par mois. Il souligne l'ampleur du travail effectué par les conseillers. Il va rédiger un article qui va paraître dans le Barachois.

C'est à l'intérieur d'une équipe que ça se passe. Il n'y a pas toujours de consensus et ça se passe dans un respect mutuel.

Au début de leur mandat, ils ont essuyé des coupures gouvernementales de TVQ. Pendant les deux premières années, il n'y avait aucune marge de manœuvre.

Il faut que les gens acceptent que les conseillers sont là pour prendre des décisions et pas pour faire plaisir. Pour prendre des décisions, c'est à la table du conseil que ça se fait.

Il va faire un bilan écrit qu'il va déposer.

## **14- AFFAIRES NOUVELLES**

### **Informations relatives aux élections municipales du 5 novembre 2017**

- Période de dépôt des candidatures du 22 septembre au 6 octobre 2017 au bureau du président d'élection

- Mise à disposition des formulaires de déclarations de candidatures sur le site internet et à la réception
- Dépôt de la liste électorale au plus tard le 6 octobre 2017
- Recrutement du personnel électoral et formation la semaine du 16 ou du 23 octobre 2017
- Séances de la commission de révision les 19, 21 et 24 octobre 2017
- Vote par anticipation le 29 octobre 2017 et scrutin général le 5 novembre 2017

**15- PERIODES DE QUESTIONS**

**2017-09-274 16- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20h16.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Paul-Arthur Blais, maire

\_\_\_\_\_  
Me Karen Loko, greffière